L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 26 SEPTEMBRE.

FEUILLETON

LES NAUFRAGÉS DE L'AMOUR.

Par André THOMAS.

CHAPITRE VI.

Amour, amour, quand tu nous tiens....

Jusqu'à ce jour, Gontran avait été de bonne foi avec lui-même, ce qui est rare et difficile en matière d'amour. Sans se douter de la passion qui l'envahissait, il s'était laissé prendre à l'admiration que lui inspiraient la noble simplicité de Mlle Berneur, la délicatesse de son esprit, la profondeur de son jugement et par-dessus tout son aménité envers Marthe et Marie. On eût dit, et c'était ce qui avait le plus touché le cœur de Gontran, que par l'ingénieuse amabilité de ses procédés elle cherchait à atténuer la douleur si souvent causée par les maladresses de Mme de Graule. Maintenant il ne pouvait plus s'y tromper : il éprouvait pour Adrienne un amour inoui et il ne reconnaissait n'avoir jamais aimé auparavant.

Lorsqu'un galant homme, placé dans la situation où était Gontran de Graule, fait une pareille découverte à trente-cinq ans, il a de quoi être effrayé. Toutes les forces redoutables de la jeunesse, qu'il s'est imaginé avoir vaincues jadis par la raison et la volonté, sont donc réfugiées, cachées dans les profondeurs de son âme, comme une armée ennemie dans la place qu'on avait crue abandonnée.

La lutte allait recommencer plus terrible que jamais Gontran eut peur. Il songea à fuir. Mais il ne pouvait ni se séparer de ses enfans ni déterminer leur mère à entreprendre quelque voyage, surtout à cette époque de l'année, on était en plein hiver. Il voulut fuir la société d'Adrienne. On ne le vit plus aux heures où elle venait au château. Il se mit à surveiller les travaux de ses fermiers avec une sollicitude extrême. On ne rencontrait que lui dans les forêts, à cheval ou à pied. La chasse devint également une de ses distractions quotidiennes; il s'y adonnait avec frénésie. Mme de Graule ne comprit rien à ce changement d'habitudes. Mais Gontran ne tarda pas à reconnaître que ces excursions, en lui ménageant de longues heures de solitude, n'étaient salutaires ni à son esprit ni à son cœur.

Dans le silence des bois, la grande voix de la nature ne lui parlait qu'un langage, celui de la passion. Adrienne, qu'il s'obstinait à ne pas voir en réalité, prenait pour lui la forme éthérée d'un rêve permanent, et s'attachait ainsi à ses pas, à sa pensée. En voulant la fuir, il l'avait emportée avec lui, mille fois plus belle, plus radieuse. Il lui parlait sans cesse, il lui disait ses inquiétudes, ses douleurs; elle le plaignait, elle le consolait, mais bientôt elle finissait par avoir peur elle-même, et, dans d'enivrantes divagations, elle l'arrêtait en lui disant : " De grâce, taisez-vous." Il obéissait, mais il sortait chaque jour plus altéré de ces périlleuses entrevues.

Du reste, sa tendresse paternelle eut à subir également des alarmes qui le rappelèrent bientôt à ses occupations d'autrefois. Marthe et Marie lui demandèrent un jour pourquoi il les abandonnait. Il s'aperçut qu'elles avaient les yeux rouges de pleurs récemment versés.

Ce fut surtout en revoyant Adrienne, après cette phase d'isolement, qu'il reconnut où en les progrès de la passion. Lorsqu'elle parut à l'heure de la leçon d'italien, il lui sembla qu'un formidable orchestre invisible, composé d'instrumens à la fois perçans et ineffables, attaquait une splendide symphonie retentissante de lui seul. Il dut paraître glacial, il était anéanti. Il se laissa tomber dans un fauteuil auprès d'une fenêtre, comme s'il eût voulu voir ce qui se passait au dehors. En écoutant la voix d'Adrienne, en la retrouvant telle qu'il l'avait invoquée dans ses visions au fond des bois, il sentit des larmes tomber lentement de ses yeux. Il eut tout le temps nécessaire pour se remettre de son émotion. La leçon dura deux heures, elle aurait pu durer deux jours sans qu'il prononçât une parole.

Si Adrienne eût soupçonné quels sentimens elle avait fait naître, nous pouvons l'affirmer, elle se serait éloignée du château pour n'y jamais revenir. Elle vit bien M. de Graule plongé dans d'extrêmes langueurs, mais elle les prenait pour des accès de tristesse explicables à quiconque avait pénétré dans l'intérieur de cette famille. Mme de Graule n'était-elle pas toujours, à l'égard de ses enfans, d'une sévérité ridicule qui pouvait paralyser dans ces jeunes cœurs, l'éclosion des meilleures qualités ? Très sensible à tout ce qui concernait ses filles, M. de Graule ne déplorait pas les conséquences de ce travers ? Adrienne le trouva parfois abattu, brisé, elle en conclut que de noirs nuages passaient fréquemment dans le ciel de cette existence dorée.

Gontran, pour apaiser la soif ardente de son cœur, prit cependant la résolution énergique et digne de métamorphoser son amour en amitié pure. Que fallait-il à ses adorations ? Une divinité et un culte. Plus la divinité serait inviolable, plus le culte serait élevé. L'amitié, habilement dirigée jusqu'à ce degré où elle donne pour ainsi dire des sens à l'esprit, devait satisfaire sa passion. Pour cela, il fallait d'abord qu'il se fit comprendre et qu'il parlât à Adrienne, car le genre de rapports qu'il ambitionnait d'établir réside essentiellement dans l'échange des pensées. Mlle Berneur savait l'anglais. Elle s'exprimait dans cette langue aussi facilement qu'en français, car—le lecteur a eu occasion de l'entendre dire—elle avait, dans son enfance, en compagnie de son père, passé quelques années à Londres. Son accent était irréprochable : on l'eût prise pour une fille d'Albion. Gontran enseignait l'anglais à Marthe et à Marie. Il prétendit avoir perdu l'habitude de cet idiome, surtout quant à la prononciation et il pria Adrienne de vouloir bien la lui rappeler un peu chaque jour en présence de ses enfants, après la leçon d'italien. Il y mit de la ruse ; il avait, au contraire, une parfaite connaissance de ce qu'il [illegible] avoir oublié. Mais Adrienne le crut sur [illegible], c'est le cas d'employer cette expression, car il fallait des fautes volontaires dont elle la reprenait.

Grâce à ce prétendu besoin de rafraîchir sa mémoire, Gontran entra en relations suivies avec Mlle Berneur. Ils commencèrent par disserter de littérature à propos de Channing et de Shelley. En recherchant des causes d'enthousiasme qui leur fussent communes, ils mettaient en contact leur jugement, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus délicat dans l'intelligence. Gontran éprouvait des délices inexprimables dans ce commerce élevé. Il ne lui semblait pas qu'il pût exister une volupté plus intense que la sienne lorsque, assis entre ses deux filles, qui écoutaient la conversation sans la comprendre, il parcourait avec Mlle Berneur les régions toujours fleuries de l'idéal. Elle avait des aperçus à elle, neufs et saisissans. Était-ce donc là une simple institutrice de village ?

Au bout de quelques mois, on eût peut-être bien étonné Adrienne si on lui eût dit qu'elle avait complètement effacé de son cœur le nom de ce jeune ingénieur qui s'était enfui dès qu'il l'avait vue ruinée. Cet amour absurde, si longtemps resté à l'état de souvenir cruel, avait fait place à une indifférence de plus en plus caractérisée, mais qu'elle ne s'avouait pas encore.

Quant à Gontran, bercé par cette poésie devenue la vie de son âme, il trouvait la nature entière plus généreuse, l'horizon plus vaste, le soleil plus lumineux, le monde entier meilleur, et enfin sa propre femme moins imparfaite. Il se sentait complètement heureux, et se félicitait d'avoir donné à son amour cette forme angélique. Adrienne avançait aussi mais bien à son insu, dans cette voie trompeuse. En parlant de Burns et de Wordsworth, elle ne croyait point parler d'elle. Un jour, cependant, elle s'aperçut que Gontran la regardait en proie à une sorte de fièvre. Elle s'arrêta court, excessivement troublée, se demandant si elle devait être écoutée ainsi. Il baissa aussitôt les yeux et devint très calme. Elle ne put s'empêcher de poursuivre.

En se retirant ce jour-là, Mlle Berneur examina scrupuleusement sa conscience. Rien n'alarma sa parfaite honnêteté. Certainement elle se sentait l'âme remplie d'estime et de sympathie pour M. de Graule, mais devait-elle donc s'interdire tout sentiment si humain ? L'affection qu'elle témoignait à Marthe et à Marie ne pourrait-elle remonter un peu jusqu'à leur père ?

Cependant, Emmeline s'apercevait depuis quelque temps d'un changement singulier dans la physionomie de son mari. Il rajeunissait de jour en jour. On sait que le charme de l'amour est la seule et vraie fontaine de Jouvence. Elle remarqua que Gontran avait l'air particulièrement radieux après les conférences en anglais. Lorsqu'elle y assistait, ces séances étaient froides et duraient peu ; au cas contraire, elles se prolongeaient et s'animaient. Pour la première fois de sa vie, Emmeline se trouva mordue par le serpent de la jalousie. La douleur qu'elle ressentit de cette première morsure fut atroce. Elle aurait pu fermer immédiatement la porte du château à une personne qu'au fond du cœur elle traitait déjà d'intrigante ; mais Gontran aurait deviné la cause de cette expulsion, et, pour Emmeline, avouer, même à son mari, qu'elle était jalouse, c'était s'humilier. Elle essaya de garder secrète la cause de son chagrin, tout en songeant aux moyens d'éloigner Mlle Berneur; puis enfin elle conçut l'idée d'apprendre l'anglais, seule, la nuit.

Gontran, à son insu, était son professeur. Elle prenait sa part des leçons qu'il donnait à ses filles. Mais ces enfans n'avançaient que selon les forces de leur âge. Au bout de deux mois d'insomnie elle arriva tout au plus à surprendre quelques-uns des mots prononcés par Gontran ou par Adrienne. Mais ces mots isolés ne lui disaient rien. En proie à une anxiété de jour en jour plus dévorante, elle épia les faits comme elle épiait les paroles.

Avril était revenu avec son soleil printanier; les soirées étaient belles. Mlle Berneur, quand elle se retirait vers sept heures du soir, sortait assez habituellement accompagnée des deux enfans et de M. de Graule, qui la reconduisaient jusqu'à l'une des portes extérieures du parc. Cette haie, la rapprochait du village et diminuait d'un tiers le chemin qu'elle avait à parcourir. Emmeline voulut voir de ses yeux en quels termes et de quelle façon s'effectuait la séparation de chaque jour. La porte du parc était pratiquée dans une sorte d'excavation qui la mettait de niveau avec le chemin extérieur. Un petit kiosque élevé à une certaine hauteur, de manière à dominer ce point, pouvait parfaitement servir ses projets. Elle s'en proposa la clef, et dès le lendemain, un peu avant l'heure ordinaire des adieux, elle se trouva à son poste.

En cet endroit, le chemin ouvert pour dissimuler la porte était encaissé d'un côté par la muraille du parc, de l'autre par une colline couronnée de plantes d'arbres énormes qui appartenaient également aux dépendances du château. Ce chemin était presque toujours désert. Dans le kiosque, des persiennes qu'on abattait et relevait à volonté rendait l'investigation de Mme de Graule très facile.

Elle attendait depuis un instant, lorsque, sur le côté opposé, elle aperçut l'instituteur Maupertuis escaladant une clôture, et aussitôt après grimpant sur un gros arbre avec une agilité de chat.

Emmeline devina à l'instant la cause véritable de cette manœuvre. Maupertuis aimait Adrienne, il était jaloux lui aussi, et soupçonnait quelque intrigue naissante. Voilà pourquoi, au risque de se rompre le cou, il venait observer ce qui se passait. Grâce à un écart de la persienne, elle put le voir se glisser comme un écureuil entre deux branches horizontales. Là, immobile, il était caché presque entièrement, d'autant plus que le jour baissait.

Enfin Adrienne parut entre Marthe et Marie, chacune tenant un de ses bras. M. de Graule marchait à côté d'elles, paisiblement, mais cependant vivement intéressé par ce qu'achevait de dire l'éloquente institutrice. Arrivé à la porte, le groupe s'arrêta; Mlle Berneur embrassa les deux petites filles, et s'inclinant vers leur père, elle le salua ; puis, gracieuse et élégante jusque dans les évolutions de sa marche, elle prit le chemin du village. Aussitôt les enfans et M. de Graule remontèrent auprès du kiosque afin de la voir s'éloigner. Marthe et Marie, penchées par-dessus le garde-fou d'une sorte de terrasse, lui crièrent : " A demain ! à demain ! Venez de bonne heure." Et elles envoyaient des baisers. Adrienne répondait de la main, amicalement, mais sans se retourner. Gontran s'était penché lui aussi. Quand il se redressa, il paraissait profondément ému. Maupertuis, blotti dans les branches, ne put apercevoir les derniers détails de tableau, mais Emmeline n'en perdit rien. Elle se trouvait assez près de son mari pour remarquer qu'en ce moment il jetait vers le ciel un regard qui trahissait l'état de son âme.

—Assez, assez ! mes filles, leur dit-il d'une voix brisée ; il ne faut pas crier ainsi, c'est de mauvais goût.

Emmeline souffrait comme si on eût mis des charbons ardens sur sa poitrine. Elle ne croyait pas pouvoir endurer un supplice plus cruel, et cependant quelques paroles vinrent accroître sa douleur.

—Oh ! que j'aime Mlle Berneur ! disait Marthe, l'aînée ; je ne saurais vivre maintenant sans la voir.

—C'est singulier, dit Marie à Marthe, on croirait que c'est elle qui est notre mère.

Ce n'était pas assez qu'Adrienne lui eût pris l'affection de son mari, elle lui avait dérobé le cœur de ses filles, tout entier. Emmeline se fit une violence extrême pour ne pas jeter un grand cri. Ce fut certainement la présence de Maupertuis qui l'aida à se maîtriser.

Forcée de se taire et de renfermer en elle des soupçons auxquels manquaient cependant l'évidence, elle eut un violent accès de fièvre pendant la nuit. En se levant, elle écrivit deux lettres : l'une à Adrienne, afin de la tenir éloignée du château pendant quelques jours au moins, sous le prétexte des vacances de Pâques ; l'autre à Trapinel, pour lui dire d'accourir.

A continuer.

GRAND EXPRES DU NORD, de l'Est et de l'Ouest.

Capital — Trois millions de piastres

Bureau, à la Nlle Orléans— Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un Exprès pour tous les ports des Etats Unis et des Canadas.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas.

Elle se relie, à New York, à l'Exprès de la Californie de Wells, Fargo & Co, et au Grand Exprès Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de frêt. Le frêt est pris au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 21 DE LA RUE CARONDELET.

A. LOCKWOOD, agent.

A. S. BLAKE surintendant. 27 aout—1m

BISCUITS ! BISCUITS !

LES soussignés ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuits annoncent à leur clientèle et au commerce en général, qu'ils sont prêts à recevoir des commandes et à les remplir ponctuellement. On trouvera constamment à leur établissement—

BISCUIT FRANÇAIS, BISCUIT SODA,
do Pilote, do à la crème,
do au beurre, ronds et carrés, do Boston.
Pic-nic do

C. MARCHAL,
129 rue Dryades.

15sept—3m

VIN DE CETTE ET DE MARSEILLE.

CINQUANTE barriques vins de Cette et du Bandol, en magasin et à vendre par

OSCAR SPECIER & CO,
42 et 44 Vieille Levée.

2 sept—3

AVIS—AVIS.

NOUS avons ce jour transporté nos bureaux et magasins du No 80 Vieille Levée au No 63 même rue, entre Conti et Bienville.

10 sept—15 BLANCHIN & GIRAUD

EN DEBARQUEMENT DU TAMAULIPAS, DE MARSEILLE,

200 barriques vin rouge, Bargasse,
200 barriques do Cette,
50 quarts Madère,
50 quarts Porto,
300 paniers huile Plagniol, véritable,
200 paniers do de la bouteille,
400 caisses salaisons assorties,
100 caisses eau fleurs d'orangers,

A vendre et à livrer par BLANCHIN & GIRAUD,
10 sept—15 63 Vieille Levée.

A VENDRE,

UNE magnifique VITRIERE avec glace française, une TENTE neuve, INSTALLATION DE GAZ, un COMPTOIR.

S'adresser au restaurant de JOHN'S,
Rue Carondelet, No 9, N. O.

16sep—1m

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE.
200 rouleaux toile d'emballage de l'Inde,
300 do do du Kentucky, supérieur,
150 demi pieces do do
150 balles FICELLE,
250 rouleaux CORDE.

En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par WRIGHT & MAURY

11 août—2m. 162, Gravier

LE Dr P. JEGOU

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a établi sa résidence et son office, rue Bourbon No 134, entre St Pierre et Toulouse.

Consultations—Pour les dames, de midi à 3 heures ; pour les messieurs, de 5 heures à 7 heures du soir. Le Dr P. Jegou traitera d'une manière spéciale les maladies chroniques suivantes :—Scrofules, migraines, dyspepsie, chlorose ou pâles couleurs, suppression des règles, fleurs blanches, maladies du sein, rhumatismes, diarrhée, dyssenterie, névralgies, maladies nerveuses en général, hémorrhoïdes, fièvres tenaces, ulcères, toutes les maladies de peau ainsi que les maladies syphilitiques.

Note—Le Dr P. Jegou s'engage à ne faire payer aucune rétribution pour le traitement de ces maladies et après examen attentif et assurance donnée au malade d'une guérison radicale, sa médication n'a pas soulevé son pronostic. Il sera fixé d'avance un prix pour la cure de chaque maladie chronique, selon la gravité des cas et la durée du traitement. 11 aout—1m

Le Dr T. ANTOINE, médecin français,

FAIT connaître respectueusement au public qu'il professe en cette ville, par une doctrine spéciale fondée sur le principe de la connaissance certaine des causes efficientes de toutes nos maladies, qu'une expérience et une pratique de plus de soixante années par ses prédécesseurs, et de trente par lui l'ont mis à même d'apprécier comme infaillible dans toutes les maladies curables. Son mode de traitement étant simple et facile, dans l'intérêt de l'humanité est gratuit et pour son soulagement, le Dr Antoine croit de son devoir de rappeler qu'il a un succès certain sur les plupart des maladies graves, même souvent réputées incurables, telles que paralysie, apoplexie, rhumatisme, goutte, sciatique, épilepsie, (mal caduc) asthme, hydropisie, phthisie pulmonaire, consomption, &c. — ces cinq dernières maladies n'étant qu'au deuxième degré.

Guérison certaine de plaies et ulcères anciennes et invétérées, et toutes les maladies de la peau, sans exception : le teigne ni les maladies secrètes, de même toutes les maladies des enfants, quelque jeunes qu'ils soient, étant traitées à temps.

Les mots ne prouvent rien. Le Dr. Antoine a à l'appui de ce qu'il avance sur sa méthode de traitement, plus de deux cent mille faits de guérisons, prouvés et justifiés, à soumettre à qui le désire.

Consultations tous les jours, dimanche excepté, de huit heures du matin à six heures du soir, No 39 rue Dorbon, entre Douane et Bienville

S 26 sept—m3ps

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star de la Nlle-Orléans.

—Cinquième état annuel—

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :—

Montant des primes pour l'année expirée le 31 juillet 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente		$26,9[illegible] 70
Savoir—Sur les risques d'incendie	$25,799 59	
Sur les risques de mer	1,007 68	
Sur les risques de rivières	111 23	$26,9[illegible] 70
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 juillet 1865	7,036 00	
Primes remboursées	229 36	
		7,265 36
Montant net des primes le 31 juillet 1865		$19,653 34
Pertes dans l'année :		
Sur les risques d'incendie	347 00	
Sur les risques de mer	75 00	
	$422 00	
10 et 15 0/0 remboursés sur $10,368 75	1,557 00	
Taxes de la ville et des Etats Unis, licences, &c	7,106 57	
Ré-assurances, dépenses, intérêts dûs sur scrips, intérêts en moins, &c	2,745 41	12,831 [illegible]
		$6,8[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets	[illegible]
Comptes individuels	7,0[illegible]
Scrips d'autres compagnies	7,[illegible]
Placements en bons de la ville	10,[illegible]
En caisse	4,[illegible]
Balance due sur billets de souscription	11,[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

[illegible] FORSTALL, Président.

P. A. DE BUYS, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 22 sept 1865
[illegible] Juge de Paix

EN DÉPIT DES CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE.

PEPSINE BOUDAULT

ADMISE DANS LES HÔPITAUX DE PARIS.

La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les HÔPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les *Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées* et dans les *Vomissements* de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d'

ELIXIR DIGESTIF Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: Hottot

Dépôt général à Paris : Chez HOTTOT, Pharmacien, Succ' de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Déloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine Méd. d'or par les hôpit. de Paris. **23 ANS DE SUCCES**

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par C. JOZEAU, pharm., 225, boulevart Magenta, Paris

COPAHINE MEGE Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

ERGOTINE.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins contre les hémorrhagies de toute nature, les écoulements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques—elles guérissent en peu de jours;—contre les Engorgements et les Pertes dans les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de Poitrine.

Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & Cie, 19, rue Bourbon Villeneuve, Paris—à la Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE

Ces dragées qui ont pour base le principe actif du Poivre Cubèbe uni au Copahu pur, ne fatiguent pas l'estomac. Elles arrêtent promptement les ECOULEMENTS BLENNORRHAGIQUES les plus rebelles, même contre qui ont résisté au Cubèbe et au Copahu pris isolément.

DÉPÔT: PHARMACIE LABELONYE & Cie 19, rue Bourbon Villeneuve, à Paris.—Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A PARIS chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33, et Boulevard Magenta 112.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités que les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, même les plus rebelles, comme la Lèpre et l'Eléphantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle, LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES, les ÉLÉPHANTIASIS, etc.

Dépôt général à Paris chez FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nlle Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale et dans les principales pharmacies.

AVIS AUX MEDECINS

Sirop du Dr FORGET Il guérit *Rhumes, Toux, Coqueluches, Irritations nerveuses des bronches et toutes les maladies de poitrine.* Il satisfait le malade et le médecin. Une cuillerée à café suffit. CHABLE, Paris, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies.

MOBILE!

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.

Bateau à basse pression.

Pour Mobile, partant mardi 26 Sept

à l'arrivée du convoi de cinq heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES neuf, en fer et à basse pression, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

I. C. HARRIS, No 128, rue Gravier.

On ne recevra pas de frêt après 3 heures 1/2

DEPART tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Eveline, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à nouvel ordre à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Aucun bateau de Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des commodités. "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent

Front Levée, No 7.

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne favorite pour le continent sont les suivants:

WASHINGTON.........3204 tonneaux.......900 chevaux
LAFAYETTE..........3204 " .... "
EUROPE.............3204 " .... "
NAPOLEON III........presque terminé...1100
ST-LAURENT.........en construction, grande force.
PEREIRE   de   do
VILLE DE PARIS   de   do

Départs de New York.

EUROPE...................vendredi 15 septembre.
LAFAYETTE ou WASHINGTON, vendredi 13 octobre

Prix du passage en or.

Première classe, $136. — Seconde classe, $80.

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
7, Broadway, New York

A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel)
Au Havre—chez William Iselin & Cie.

A VENDRE.

Un petit bateau à roues sur les côtés, en bon état. S'adresser à R. L. ROBERTSON Jr, rue du Camp, No [illegible], ou à ROMAN & OLIVIER, rue [illegible] Levée, No 27 22 sept—6

POUR SISAL ET CAMPECHE—La belle goélette anglaise, bien voilée, VILLAGE BELLE, capt. Chs Dekuker ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu de jours pour les ports ci-dessus.

Pour balance de frêt ou passage, s'adresser à

L. JOUBLANC, 20 rue Natchez,
entre Magasine et Tchoupitoulas.

POUR TAMPICO—La belle goélette anglaise, fine voilière, BRAZOS, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

L. JOUBLANC, 20 rue Natchez,
entre Magasine et Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE — Le bateau clipper SHARPSBURG, de première classe, capitaine Horace Staples, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira sous peu. Pour reste de frêt ou passage (beaux emménagements, chambres) s'adresser à

GEO. W. HYNSON & Co,
16 sept. Rue du Camp No 82.

Ligne régulière.

POUR LA HAVANE—Départ sous peu—La goélette-clipper anglaise MORRIS, bien connue et de 1re classe, capitaine P. N. Fronty, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de frêt ou passage (bons emménagements) s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux viandes, ou au No 259 de la rue Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La goélette clipper NEPTUNE, de première classe, capitaine José Ribas ayant une grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour reste de frêt ou passage—bons emménagements—s'adresser à

14 sept— PUIG FRERES, No 13, rue Douane

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qui [illegible] ont été à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend enfin qu'un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de la justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal.

14 sept 62, rue Commune.

MARGARET HAUGHERY.

—Successeur de F. D'AQUIN & Co—

Boulangerie, rue de la Nlle. Orléans, No 76, entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits à la crème, biscuits soda, biscuits au beurre, biscuits de Boston, biscuits à l'eau, biscuits pilote, biscuits de marine, biscuits à vin, biscuits français, biscuits doux, biscuits pique-nique, &c. [illegible] biscuits crachnel, gâteaux au gingembre—le tout fait à la machine, et à vendre aux plus bas prix du marché. 16sept—1m

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

E. F. DUNN & Co.

MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS.

Rue de la Commune, No 66.

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine,

Pour hommes, jeunes garçons et enfants.

Constamment en magasin et à vendre à bas prix. Ils font des chapeaux sur commande. Les commandes sont promptement remplies.

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans,

RUE ROYALE, No 6.

Nlle-Orléans, 14 septembre 1865.

CONFORMEMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires est convoquée, elle aura lieu à ce bureau LUNDI le [illegible] courant, [illegible] [illegible]

JULES LEAUMONT. EMILE REYNES.

LEAUMONT & REYNES,

Courtiers de change,

BILLETS, ACTIONS, SCRIPS, &c.,

Rue Commune, No 102.

Entre St. Charles et Carondelet.

Les Drs Grais & Lamm, DENTISTES,

Continuent la pratique de leur profession au coin des rues St Pierre et Royale.

21 sept—4

J. S. KNAPP, Dentiste,

Donne ses soins à toutes les personnes qui s'adressent à lui comme CHIRURGIEN-DENTISTE à son cabinet 15........RUE RAMPART........15

Près Canal.

CONSERVEZ VOS DENTS! J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE
196......RUE DU CANAL......196
entre Bourgogne et Rampart, est à même d'exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Salon de Fred. Gruber.

Au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre.

LE soussigné ayant acheté le vieil établissement si connu favorablement sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Commune et Passage du Théâtre, sollicite respectueusement l'appui du public.

On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs des meilleures qualités.

10sept—1m J F GRUBER.

SALON DE SAM,

161...... Rue St Charles 161

CET établissement, qui a été fermé pendant quelque temps pour cause de réparation, vient d'être ouvert. L'ancien propriétaire en a repris la direction ; il espère avoir l'appui de son ancienne clientèle.

LA MAISON DOREE.

RESTAURANT DE JOHN.

MR. JOHN STRENNA transférera, le 1er octobre prochain, son magnifique restaurant, du No 9 rue Carondelet au No 164 rue du Canal, entre Baronne et Carondelet. Ce nouveau restaurant portera le nom de LA MAISON DOREE et sera établi dans le vaste et splendide maison de M. T. Birne. 21 sept—16

Restaurant Français,

73......RUE DE CHARTRES......73

Tenu par M Philippe Perget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c.

M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST. LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,

rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

SALON D'HUITRES et RESTAURANT DE FRANK,

RUE D'ORLEANS, No 24, entre les rues ROYALE et BOURBON, en face du Théâtre d'Orléans.

L'établissement est tenu par FRANK KLEIN. On y trouve toute espèce d'huîtres et une table abondamment pourvue de ce que le marché a de plus délicat. Roudès-vous chez le vieux Frank.

FONDERIE DE LEEDS.

(Etablie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener, des moulins à scie, des presses à coton, des vis Newell, des fourneaux, des barres de grilles, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.

LEEDS & Co.

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis de la ville et de la campagne qu'ils se sont établis à la Nouvelle Orléans, aux Nos 181 et 183 de la rue de la Commune pour le commerce en gros de épiceries et les affaires de commission. Ils seraient heureux de recevoir leur appui.

Les cotons, le sucre et la mélasse qui leur seront consignés, protégés par une police d'assurance ouverte, à moins que les expéditeurs n'en ordonnent autrement.

Ils auront constamment en magasin, un choix complet de épiceries pour familles et habitations, des liqueurs, des vins, &c.

Ils rempliront personnellement les ordres qui leur seront adressés et feront des avances libérales sur les marchandises qui leur seront consignées.

1 sept—1m MASON, SANDERS & Co

CHARBONS PITTSBURGH ET ANTHRACITE.

En débarquement, de qualité supérieure, pour les familles, à livrer de grandes ou petites quantités, aux plus bas prix du marché, dans tous les quartiers de la ville. L'anthracite est offert à très bas prix aux restaurateurs et aux hôtels.

DAVID STICKNEY,
14 sep—1m rue Carondelet No 6.

Charbon. Charbon. Charbon

Le moment étant venu pour les familles d'acheter leur charbon pour l'hiver, le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques, de CHARBON Pittsburg propre, au plus bas prix du marché. Je garantis que la mesure sera exacte et que le charbon sera placé avec soin à l'endroit voulu.

Les ordres des familles sont respectueusement sollicités.

C. A. MILTENBERGER,
Rue du Camp, No 97

Wm. G. COYLE. J. U. WHITNEY.

W. G. COYLE & Co., MARCHANDS DE CHARBON,

142......Rue Gravier......142

Entre les rues Camp et St Charles, sollicitent l'appui de leurs amis et du public qu'ils sont prêts à [illegible] de pouvoir satisfaire.

CHARBON DE PITTSBURG ET BRIQUES A FEU DE LIVERPOOL.

A vendre par F. V. BERNARD
No 56, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.

AUX FABRICANTS DE CIGARES.

CINQ CENTS caisses vieux TABAC du Connecticut, de graines de Tabac New York State, à vendre à très bas prix, par ISAAC & BRAYFOR, au coin des rues Magasin et Commune

---

INSTITUTION LOCQUET.

Pensionnat, demi pensionnat et externat,

POUR JEUNES DEMOISELLES

199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

LA réouverture des classes dans cette Institution aura lieu le lundi 2 octobre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera secondée par des professeurs de talent et de longue expérience dans les études des langues anglaise et française.

L'enseignement du piano sera continué par Mme F. Locquet avec l'aide de professeurs éminents.

Les parents et les tuteurs des demoiselles élèves des Mmes Le Roy, tant de la ville que de la campagne, ont bien manifesté le désir que la maison d'Institut fut ouverte en juillet, comme avant la guerre, elle invite les élèves, principalement celles qui ont l'intention de finir leurs études cette année, à être présentes à la rentrée des classes, sans quoi elles se verraient obligées de les continuer jusqu'au juillet.

Étant convaincue qu'un cours complet des études de langues modernes demande une connaissance de latin, et le but de l'institution étant de n'épargner aucune peine qui puisse aider au développement des intelligences qui lui sont confiées, la Directrice encouragera les familles se propose de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut où des prospectus seront délivrés. 22 août 3m

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

SOUS LA DIRECTION DE

Mme CHARPAUX,

299, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre.

Les parents des élèves apprendront avec plaisir que les premiers classes de français sont confiées à M. E. Roux.

Cette maison d'éducation fondée en 1815, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, tout près des chars de l'Esplanade, et ne laisse rien à désirer pour le bien-être des jeunes élèves. De beaux arbres ombragent la cour et le jardin.

De bons professeurs, d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Chargeois qui connaissent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On peut se procurer des prospectus chez Thomas White, libraire, rue du Canal, et au magasin de pianos, 48 rue Royale. Sept 3m

INSTITUT ST-CHARLES, POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme U. Macé, RUE BOURBON, 104, Vis à vis de l'Opéra.

LES classes ont recommencé dans cette institution le 4 du courant.

Comme on n'a pas d'internes, [illegible] ont en lieu dans cet institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont, sérieuses, profondes et bien supérieures aux autres généralement suivies par les demoiselles.

Mme Macé ne s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont confiés, en la ville, à des professeurs habiles.

Note—Une classe de collège commencera le 1er octobre, sous les soins de M. A. Denis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus, s'adresser à l'Institut. 24 sept—3m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme DERON, 275......RUE DAUPHINE......275.

ON est, pour plus de renseignements, à se procurer des prospectus à cet établissement, on [illegible] [illegible]

INSTITUT St-LOUIS, POUR LES DEMOISELLES, 275, rue Dauphine.

LE cour de musique vocale dans cette Institution reprendra à partir de septembre, sous la direction de Mme C. Boudousquié—Mme E. Deron, et confiée à un professeur si distingué cette branche de la musique, désire prouver aux familles qu'elle veut faire marcher de pair l'étude du chant avec celle du piano, toujours dirigé par Mme [illegible], aidée de Mme Henri Deron.

Les classes de Stocke et de Peinture est aussi l'objet des soins assidus et habiles qui doivent développer chez les demoiselles le goût du beau et du vrai, en meme de glorifier Dieu.

L'In titut St-Louis, comme on le voit, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Elles sont placées, éducation, religieuse, morale et surtout le rapport avec les devoirs de l'époque et de la femme.

Le local de l'Etablissement est très commode, une situation agréable et appropriation parfaite, pour que la directrice ait besoin de rappeler aux parents que leurs enfants jouissent dans le jardin de l'air salubre et du libre mouvement.

N. B.—Les élèves au dehors de l'Institut sont admises aux leçons de chant et de dessin.

Collége de l'Etat de la Louisiane et Ecole Militaire.

LES classes s'ouvriront LUNDI, 2 octobre prochain et la session, qui est de NEUF mois, finit le 29 Juin 1866.

Les élèves qui ont MOINS DE QUATORZE ans ne seront point reçus.

Ceux qui désirent être admis dans la ou dernières classes, doivent prouver BIEN LIRE ET ECRIRE, savoir l'arithmétique jusqu'à la proportion inclusivement, les éléments de la grammaire anglaise et de la géographie.

Les élèves doivent apporter une bonne garde robe et, pour éviter des FRAIS INUTILES, apporter les livres de classe qu'ils ont chez eux.

On RECEVRA DES ELEVES D'AUTRES ETATS.

Dépenses par session de neuf mois.

Les dépenses FIXES pour Pensionnement, le logement, le blanchissage, le combustible, la lumière, le lavage des meubles, les frais de collège, l'usage de bibliothèque, $250. EVALUATION des frais de livres, fournitures de bureaux, &c., $25 ; total, $275— dont $150 à payer le 2 octobre et le reste le 1er mars. On remboursera ce qui ne sera pas dépensé des trente cinq piastres.

Les parents et les tuteurs sont priés de FAIRE PONCTUELLEMENT LES PAIEMENTS, autrement les enfants ne seront certainement pas admis au Collége ou, s'ils y trouvent, ils en seront immédiatement renvoyés. Cette règle est impérative ; on ne s'en départira pas.

Bureau.

DAVID F. BOYD — Surintendant et professeur de langues anciennes et littérature anglaise.

RICHARD M. VENABLE — Professeur de génie d'architecture et de dessin.

EDWARD CUNNINGHAM — Professeur de chimie, de minéralogie, et de géologie.

JOHN A. WAST — Professeur de mathématiques et d'histoire naturelle.

JEAN PIERRE SEALIER — Professeur de langues modernes.

Bureau de poste, à Alexandrie, Lne.

J. MADISON WELLS
Président exofficio du Bureau de Surintendant.

D. F. BOYD, Surintendant du collége de l'Etat.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont continués, en pleine activité.

Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et capables.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $1 à $6 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le pensionnat on traite de gré à gré avec les familles.

Le Collége est situé rue Hôpital, No 194, entre Dauphine et Bourgogne.

Collége Commercial de Dolbear, Au coin des rues Camp et Commune, Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832 et tient sa charte de l'Etat. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants et des teneurs de livres qui en sont sortis. Les dames et les messieurs peuvent assister au COURS COMMERCIAL de tenue de livres, d'écriture, de mathématiques, de français, d'espagnol ou d'anglais. Une éducation commerciale qui met quelqu'un à même de gagner $2000 ou $3000 par an, est le meilleure fortune que les parents puissent donner à leurs enfants.

Les dames et les messieurs sont invités à visiter l'établissement.

RUFUS DOLBEAR, Président.

INSTITUTION MARTIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

299..........Rue du Bayou..........299

M. E. MARTIN se recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend : l'anglais, le français, l'espagnol, le latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'anglais est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de $10 à $16 selon l'âge des élèves, et de $4 à $8 pour les externes.

Ce bel établissement est situé hors de la ville, sur les après Claiborne ; les chars de la ville y conduisent directement.

INSTITUTION A. DARROT.

—POUR LES DEUX SEXES.—

168....Rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse......168

CHAQUE département a son entrée et ses classes particulières.

La musique et les ouvrages d'agrément font partie de l'instruction.

Une personne compétente s'occupera spécialement des enfants qui se préparent à la première communion.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution.

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Lne) commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 29 août.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et les honoraires du médecin est de $250 en or, ou l'équivalent en monnaie courante.

Musique : $40.

Les livres et les médecines sont au compte des parents. Les élèves portent un uniforme.

Pour informations plus amples s'adresser à

F. DENAUSSE, S. J.

F. FOURNIER & Co., agents,
No 16 rue Douane

AVIS.

MADAME REYNES se propose de donner des leçons de français et d'anglais à domicile.

S'adresser, rue Tremé entre Ursulines et Hôpital, No 262. 1 sept—1m

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle Orléans, a transporté ses bureaux au No 31 rue du CAMP, près de l'encoignure Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait au souscripteur VINGT POUR CENT comptant sur ses affaires.

—DIRECTEURS—

[illegible]

GRAINES DE JARDINAGE.

LE soussigné vient de recevoir de France via New York, par le steamer Northern Light—Chez de graines, choux de la Belle. Il a également en magasin, [illegible] [illegible]

E. MAUPAY
Rue Gravier No 104.

VANILLE.

115 livres vanille, qualité supérieure et récemment débarquée, à vendre chez

AYMARD FRERES,
Rue de la Douane No

11 sept—6

VENTES A L'ENCAN

SUCCESSION DU Dr. JOSEPH ROUANNET.

—No 26,595—

10 Actions de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

SAMEDI, 7 octobre 1865, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 28 septembre 1865—

10 actions de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans (certificat No 3,760) dénommées de 100 piastres et payées en plein.

Conditions—Comptant. 26 sept—2 5 7oct

Terrain amélioré dans le Deuxième District.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 42 rue Royale.

JEUDI, 28 septembre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un terrain de valeur faisant face à la rue de l'Hôpital, entre Condé et Royale, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur 120 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur ; compris comme l'écurie de Cook—Ensemble avec 20 actions, réduites à 50, de la Banque des Citoyens, attachées à ce lot propriété.

Un plan est exposé à la Bourse.

Termes et conditions à la vente. Sbsep

PAR FORTIER & BOUDOUSQUIÉ, encanteurs.

Succession de Marie Lombard, épouse décédée de A. D. Doriocourt— Dans l'affaire de A. Doriocourt Jr. vs ses co-héritiers pour un partage—No 6291.

EN vertu d'un jugement rendu par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans la susdite affaire le 29 juillet 1865—il sera vendu, SAMEDI le vingt huit octobre 1865, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés ci-après décrites appartenant aux demandeur et défendeurs—

1o.—Un lot de terre situé sur le chemin de Bayou, entre les rues St-Claude et Tremé, mesurant un pied français trente trois pieds de face au chemin du Bayou, sur deux quatre-vingts pieds d'espace de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Claude, formant à cette profondeur environ vingt deux pieds en moins et courant sur une seconde profondeur environ soixante seize pieds, mesurant quatorze pieds deux pouces, huit lignes de face à la rue de Quartier et mesurant sur la ligne la plus près de la rue Tremé deux cent cinquante cinq pieds plus ou moins, ces dernières mesures n'étant pas garanties—ensemble la maison double, cuisine à étage et autres améliorations. La maison porte les Nos 196 et 201.

2o.—Un lot de terre mesurant environ vingt et un pieds de face à la rue du Quartier, sur soixante seize pieds plus ou moins de profondeur, entre les rues St Claude et Tremé.

3o.—Une portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Miro, mesurant quarante pieds de face à la rue du Quartier sur quatre vingt dix neuf pieds six pouces sur la rue Miro. Cette terre sera vendue en quatre lots séparés, faisant face à la rue Miro. Les lots sont décrits sur un plan.

4o.—Un lot de terre désigné par le No Un de l'Ilot quarante-huit, dans l'ilot borné par les rues Premières, Bourgogne, Toulouse et St Pierre, ayant trente cinq pieds cinq pouces face à la rue Première sur cent cinquante cinq pieds environ de profondeur.

5o.—Un arpent de terre face au chemin de Gentilly, à environ six milles de la ville, ayant vingt arpents de profondeur.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, trois mille piastres ($3000) comptant, le reste comme suit : le cinquième appartenant à Mme Bourmey, comptant, et les autres quatre cinquièmes à un an de crédit—Pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites comme suit ; le cinquième appartenant à Mme Bourmey comptant et les autres quatre cinquièmes en crédit à un et deux ans de crédit—Pour les propriétés quatrièmement et cinquièmement décrites comptant—Tous les billets seront fournis par escompte à la convenance des vendeurs, portant six pour cent d'intérêt du jour de leur date jusqu'à échéance et après échéance huit pour cent comme dommages-intérêts.

Les taxes de 1865 payables en 1866 sont à la charge des acquéreurs. Les améliorations qui se trouvent sur la propriété premièrement décrite seront assurées à la Compagnie d'Assurance des Marchands et la police transférée aux vendeurs, jusqu'au paiement des billets.

26 sept—oct. 7, 14, 28

Vente par Catalogue d'Eaux-de-Vie françaises, Vins, Huiles, Vermouth, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Bureau No 87, rue Vieille Levée

JEUDI le 28 septembre 1865, à 11 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. A. Rocherau & Cie, Nos 10 et 12 rue St-Louis, les articles suivants—

[illegible]

Conditions—à la vente. 25 sept—

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

Salle d'encan, No 94 rue de Chartres.

EPICERIES. Epiceries, salaisons, lampes, meubles &c. — MERCREDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, No 94 rue de Chartres, John Good—Un assortiment de épiceries, fromage, whisky, vermouth, fruits et vins en bouteilles, un lot de salaisons fine et ordinaire, un lot de lampes assorties et un lot de meubles usagés et neufs. Msep

AVIS.

LE soussigné, attaché pendant neuf ans à la maison P. Deguillens, annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert un établissement de tailleur dans le Passage de la Bourse No 26, entre Canal et Douane. Il s'efforcera, par le soin qu'il apportera aux travaux qui lui seront confiés, de satisfaire sa clientèle et les personnes en général qui l'honoreront de leur patronage.

7sep—1m C. LERCH, tailleur.

Wm S. WHITAKER, AGENT DE RECLAMATIONS.

Il porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département du trésor des Etats Unis. Bureau No 6, Bâtisse Story, coin Camp et Commune. 22 juillet—3m

Pendant mon absence momentanée de la Nouvelle Orléans, le juge WHITAKER, 13, Commercial Place, s'occupera de mes affaires.

Wm S. WHITAKER.

N. J. Wilson.........................John M. White

N. J. WILSON & CO.,

AGENS GENERAUX DE BATEAUX A VAPEUR —Négociants Commissionnaires et Expéditeurs—

BUREAU :

16............RUE UNION............16

Ils se chargent aussi de consignations, de produits, coton, &c. Msept—1m

ISAAC MOSES & Co,

Courtiers de coton et négociants-commissionnaires, à l'angle des rues Strand et Tremont, GALVESTON, TEXAS, et No 12, Carondelet—Nlle Orléans.

Recevront des ordres pour la laine, le coton et les peaux—Achats, consignations et approvisionnements en général. 7sept—1m

WEBSTER & POTTER,

Se chargent d'égrainer le coton,

Aux Nos 163 et 165 de la rue Tchoupitoulas, Nouvelle Orléans.

Ils donnent les prix les plus élevés de coton en graine et des graines de coton. 7 sept—1m

H. W. SCHWARTZ & FILS,

Feront des AVANCES sur le COTON consigné à MM. John H. Schroder & Co, A LIVERPOOL.

10sept—3m Bureau, 170 RUE GRAVIER.

AS. GRISWOLD. WM .M. GOODRICH

A. B. GRISWOLD & CO.,

Au coin des rues Canal et Royale, anciennes maison HYDE & GOODRICH, établie à la Nlle Orléans il y a près de 50 ans—Fabricants de bijoux en d'argenterie importateurs de montres, diamants, pendules, bronze de Paris, argenterie plaquée, coutellerie et objets de fantaisie.

Gardent constamment en magasin le plus grand assortiment du Sud. 1er août—3m

A. H. D'MEZA,

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasses de la Louisiane,

No 10.... RUE St-LOUIS.... No 10.

Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs.

BROUSSARD & FOSTER,

Agents de propriétés foncières,

38........Rue Commune........38.

OFFRENT à vendre ou à louer des HABITATIONS à sucre et à coton, dans les paroisses de Ste-Marie, St Martin, Vermillon et La[illegible].

Termes de prairies et cyprières. 20 août—1m

E. ROGER & Co.,

Encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

M. CHARLES T. NASH s'occupera des ventes de PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, BONS et autres valeurs.

—aussi—

CARGAISONS et ventes au dehors. Avances sur consignations. 25 août—

EMMET MIX, M. JEFF. THOMPSON,
Autrefois de Memphis. Autrefois de Missouri.
RICHD POWER, autrefois de l'Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL ET Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,

RUE DE LA COMMUNE No 37, ET RUE DU CANAL No 50.

NOUS étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de épiceries et les affaires de commission et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous aurons constamment un fonds complet de comestibles et ferons des avances sur le coton, le sucre et autres produits de l'Ouest et du Sud qui nous seront consignés.

5sept—3m MIX, THOMPSON & POWER.

LEON PIERRE,

27....Rue des Petites-Ecuries....27

COMMISSIONNAIRE ACHETEUR, A PARIS,

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à

LEON PIERRE & Cie,
25 juillet—3m 33 rue de Chartres

CHANGE.

CHEQUES A VUE sur New York, en sommes au gré des acheteurs, constamment à vendre par LEVY & DREYFUS
10 sept—3m Rue Carondelet No 27

ALBERT VOORHIES, AVOCAT,

66......Passage de la Bourse......66

25 juin—3m

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession du Dr. F. C Grell.

PAR HELLIGAN & VON ZINKEN,

JAMES HELLIGAN, encanteur, rue Carondelet, No 46.

EN vertu et en conformité à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 20 septembre 1865 il sera vendu, MARDI, 26 du courant, à onze heures, au No 129 de la rue de la Douane, pour le compte de la dite succession—

Meubles, instruments de chirurgie ; bibliothèque composée de livres de médecine ; du linge de corps, de l'argenterie, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21sept—et 26

Un terrain formant le coin des rues Grands Hommes et Montégut, et un terrain faisant face à la rue d'Amour (maintenant Rempart). Les deux terrains font face au chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Succession de Mme J. B. Sarpy.

SAMEDI 30 septembre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour le compte de ladite succession—

1o—Un terrain situé dans l'ilot compris entre les rues Grands Hommes, Montégut, Casacalvo et Clouet, ayant 24 pieds de face à la rue Montégut, sur 100 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

2o—Un terrain situé dans l'ilot compris entre les rues Amour (maintenant Rempart), Montégut, Bons Enfans et Clouet, ayant 15 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Amour, sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—comptant.

Actes de vente pardevant J. Cuvillier, notaire public. 26 sept—30

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 27 septembre 1865, à 10 heures du matin, aux magasins Nos 45, 44 et 47 de la rue Nouvelle Levée, d'après l'ordre de MM. Ort[illegible] Sauvinet avant qu'ils allient dans leur nouveau magasin, rue Poydras, près le rue des Magasins, les marchandises suivantes—

51 barriques vin de Bayo, en bouteilles,
4 barils bœuf mess,
7 barillets saindoux,
2 demi barils gros concassés,
31 barils harengs rouges,
15 [illegible] beurre Goshen,
11 do beurre de l'Ouest,
2 jambons,
17 caisses fromage,
1 baril porc rump,
[illegible] rames papier de paille, 14 X 18,
100 caisses lait condensé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16 sep

Coton. Coton. Coton.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 26 septembre 1865, il sera vendu à midi au magasin du coin des rues Commerce et Lafayette—

35 balles coton en état d'être expédiées.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 26sept

Oignons! Oignons!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, sur la Levée, Premier District, au pied de la rue Poydras, mardi, 26 septembre 1865, à onze heures et demie du matin—

100 sacs oignons,
57 do do

Conditions—Comptant. 25sep

Vins, liqueurs, vinaigres, sole, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 27 septembre 1865, à onze heures du matin, au magasin No 141 de la rue Gravier—

75 caisses vieux whisky supérieur,
25 do véritable champagne importé,
30 do vin rouge,
100 gal. vieux sherry,
2 do sherry Couronne,
2 do do do
4 do vin d'Oporto supérieur,
[illegible] do do do
[illegible] do do do
25 barriques vin rouge,
20 caisses vins Hock,
40 barils vinaigre cidre extra,
20 do Cons.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 26 sept

Oignons et Pommes-de-Terre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 26 septembre 1865 à 11 heures du matin, au magasin du coin des rues Poëtes et Levée—

100 barils oignons,
150 sacs do
75 barils pommes-de-terre.

Conditions, comptant, en billets du Trésor. 25sep

Terrains améliorés et de prix dans le Deuxième District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 30 septembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Un terrain, avec une bâtisse en briques à étages, et la maison qui se trouvent dessus. Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Bienville, Franklin et Conti; il a 31 pieds de face à la rue de Bienville, sur une profondeur de 64 pieds 4 pouces entre lignes parallèles désigné par le No 62

2o—Un certain terrain avec une bâtisse basse, en bois, qui se trouve dessus. Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Bienville, Franklin et Conti ; il a 31 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 64 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.

L'acte de vente pardevant A. D. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Le plan sera exposé à l'endroit de la vente doit avoir lieu.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

POMMES DE TERRE.

150 barils pommes de terre. — Vente à l'encan pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

E M MONTGOMERY, encanteur.

AUJOURD'HUI, mardi 26 courant, à dix heures, à l'Entrepôt Mississippi, rue de la Vieille Levée, entre les rues Julie et St. Joseph—

150 barils pommes de terre.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 26sept

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 30 septembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain terrain, avec deux maisons basses en bois qui se trouvent dessus. Ledit terrain est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Mandeville, Lousa, Espagne et Victoire ; il a, au pied américain, 28 pieds 1 pouce de face à la rue Mandeville, sur 95 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, avec le droit de mitoyenneté [illegible] Banque des Citoyens.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du billet pour actions (sur à cote) sur ladite propriété, pour $303 payable et remboursable le 1er juin 1866 suivant la charte de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente pardevant Gottschalk et Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur.

Le plan sera exposé à l'endroit où la vente doit avoir lieu. 26 sep

Argenterie de table, doublement plaquée.

PAR W H BUNNELL, Encanteur.

IL sera vendu, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan No 41 de la rue de l'Union, une facture d'argenterie de table doublement plaquée, consistant : cuillers de table, à dessert à café et pour breuvages, fourchettes de table et à dessert, cuillers à beurre, à huîtres et à crème, plats de services, contenus à beurre et à thé. Le tout comprend une grande variété de modèles qui viennent d'être reçus des fabriques et doivent être vendues sans réserve.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 sept

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, au coin des rues Magasine et Gravier

POMMES de terre, Moutarde, Huile d'olives &c—Il sera vendu aujourd'hui, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—200 sacs pommes de terre, 20 caisses moutarde française, 20 caisses vermicelle, 20 tierçons jambons, 10 caisses savon, 20 caisses huile d'olives, 25 barils haricots, 150 barils biscuits pilote, 30 barils farine, 30 caisses maroquin, 10 barils whisky, 20 douzaines balais, et un fort lot d'autres marchandises dont l'énumération serait trop longue. Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 26sept

Le sloop d'huîtres FLOVES, à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau au coin des rues Magasine et Gravier.

MERCREDI, 27 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, au pied de la rue St. Joseph—Le sloop FLOVES, de 1re classe, avec voiles et agrès. Il est prêt pour un voyage. Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 25sept

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut :—Attendu que Mademoiselle Anne Robert ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée, le quatorzième jour d'août de l'année 1865, pour en avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834 ;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, encouragées d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le vingt quatrième jour de juillet de l'année 1865, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le trente du mois de juin de l'année 1864, dans l'affaire de Antoine Aubin Laforest vs ses créanciers et les créanciers de Laforest & Dumaine—No 15,309 du docket de cette Cour, à laquelle vente la dite demoiselle Anne Robert s'est rendue acquéreur pour le prix de $7,300.

Description de la Propriété d'après le titre jeté judiciaire, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, usages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Dauphine, St. Philippe, Bourgogne et Ursulines. Le dit lot de terre mesurant trente quatre pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins, borné d'un côté par la propriété appartenant maintenant ou autrefois à Joseph Cabaret et de l'autre côté par celle de D. de Marant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec mansardes, couverte en ardoises, No 203 rue Dauphine, cuisine, écurie, &c.

Cette propriété fut acheté par le dit A. A. Laforest de François Grand par acte passé devant Adolphe Boudousquié, notaire public en cette ville, le 6 février 1854.

Témoin l'Honorable E. F. Fellows, juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 26me jour d'août A. D. 1865.

J. O. CHALON,
Député-Greffier.

Msept—4, 12, 19, 26 sep

Vente par le Marshal.

Dominique Lanata contre Kittredge & Ewing et Bellocq, Noblom & Co.

A LA COUR PROVISOIRE des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane—No 232. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé hors de la Cour Provisoire des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane, l'Honorable Charles A. Peabody, président, dans la susdite affaire, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, mardi 26 septembre 1865, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir—

Cent cinquante actions de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans—lesquelles actions figurent actuellement sur les livres de ladite compagnie, au nom de Ed. Kittredge. Saisi dans la susdite procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

I. EDWARDS CLARKE
Marshal Provisoire des E. U. de Lne.

Msept—26 au 26

VENTES A L'ENCAN

Vente de marchandises sèches

PAR E. ROGER & Co.,

C. DUJAN, encanteur.

MARDI, 26 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur salle d'encan Nos 45 et 47, rue Vieille Levée—

300 lots marchandises étrangères et américaines tels que : coton blanc, indiennes, coutils, écrus, draps, satinets, flanelles, alpaca, draps ras, toile, cotonnades, chemises et caleçons, mouchoirs, bas, cravates, brosses, Kentucky jeans tapis de lit, corsets en couleur, devants de chemises, bonneterie.

Conditions—à la vente. 26 sep

Toiles d'Irlande, Flanelles, Couvertures Casimirs, Satinets, &c.

PAR VINCENT & CO,

Wm E. VINCENT, Encanteur

IL sera vendu mardi, 26 du courant, à 10 heures, à leur salle d'encan, rue de Chartres, No 16—

3 caisses toiles d'Irlande entre épaisses et fines.
5 balles flanelles.
5 caisses satinets et casimirs.
300 douzaines mouchoirs batiste.
[illegible] doux bonneterie.
[illegible] châles.—Egalement

Nouveautés de laine, noire et en couleur, alpaca et mérinos noir et en couleur, cravates à carreaux, chapeaux de laine, gants à carreaux, mouchoirs brochés, Moorhester et Portsmouth, coton, cotonnades &c, Bensick Shaker, beurres, Hessian coutils, mouchoirs en laine, bas cotons blancs, chaussons de laine, services et linge de table, en toile, &c. Msep

Vente péremptoire pour cause de départ.

Propriété de valeur inamlie en jardin.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu, samedi 30 septembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une grande portion de terre située au faubourg Tremé ou composant de le terrain mesurant environ x pieds de face à la rue St. Philippe, entre les rues Lopez et Hunter sur [illegible] de profondeur. Le tout installé en un jardin potager fruitier. Ensemble les bâtisses et améliorations y étant en deux maisons, l'une des deux chambres et cuisine et deux cabinets, l'autre de deux chambres, hangar, citerne, puits, latrines, etc.—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant six pour cent d'intérêts, date et hypothèque. Msep

Succession de Madame Françoise Rémy

No 25 617.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau Enc. Bienville et Passage de la Bourse

MERCREDI, 27 septembre 1865, à 3 heures d'après-midi, il sera vendu, rue Urquhart No entre Union et Bagatelle, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 11 septembre 1865, les effets mobiliers suivants, appartenant à ladite succession, savoir :—

Un lot de meubles meublant, tels que bois de lit, literie, armoires, chaises, tables, ustensiles de cuisine, argenterie, &c.

Aussi—Une montre en argent, anglaise, Patent lever.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. Msep

VACHERIE.

—Vente de succession—

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau—Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu vendredi, 29 septembre 1865, à 10 heures du matin, encoignure St. Philippe et Claiborne, à deux [illegible] de la rue Basin—

6 belles vaches lait frais, fraîches elles.
Une chaudière à bouillir le maïs.
20 cochons, dont deux truies.
Un lot de bois.
50 volailles.

La charrette, les bidons, ainsi que tous les ustensiles de la vacherie.

On offrira à bail pour trois ans la vacherie, se composant d'une écurie pouvant contenir 24 vaches, dans de deux chambres et cuisine de deux pièces

Conditions—Jusqu'à $250 comptant, et au-dessus de $250 quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction. Msep

SUCCESSION DE FRANÇOISE RÉMY—No 1617.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 28 octobre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 septembre 1865, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny dans l'ilot renfermé par les rues Urquhart, Bourbon, Union et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à la rue Urquhart sur vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse ayant deux chambres, deux cabinets et galerie, cuisine de deux pièces avec deux cabinets et galerie, citerne, latrines, hangar, jardins, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant en billets des Etats Unis.

Acte par devant P. Cendrain, notaire public.

26 sept—29—5oct, 12 19 et 26

Meubles, outils pour ébéniste, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu mercredi 27 septembre 1865, à 10 heures du matin, rue Conti entre Bourbon et Dauphine—

Un lot de meubles meublant, consistant en bois de lit, armoires, tables, chaises, sofas, bureau en chêne, outils pour ébéniste, &c. &c.

Conditions—comptant. Sept

VENTES JUDICIAIRES.

J. E. DIEUDONNE (Messrs Rodd & Lamaert, subrogés aux droits du demandeur) vs THOMAS KAVANAUGH.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans —No 11,60—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 10 d'octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un Terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par le Chemin Public ou la rue de la Levée, et les rues de la Victoire, des Frères et St-Ferdinand. Ledit terrain est désigné par le No Sept de l'ilot A, et mesure vingt deux pieds quatre pouces et dix lignes de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de cent quarante deux pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No Six et cent quarante deux pieds sur la ligne limitrophe au No Huit, et vingt deux pieds de pied de largeur derrière et face à une allée commune ayant quatorze pieds quatre pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une maison de briques, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, suivant acte passé devant Théo. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 février 1859.

Un autre terrain situé dans les mêmes district et ilot et désigné par le No Huit, mesurant vingt deux pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue de la Victoire sur une profondeur de cent quarante deux pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No Sept et cent quarante deux pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No Neuf, vingt deux pieds dix pouces de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent consistant en une maison de résidence basse, en bois, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de James M. Reid, et devant notaire public en cette ville, en date du 1er avril 1849.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 sept 12, 26—oct 2, 10

Edwin S. Oliver vs la dame Georgiana V. Smith, veuve et associée en communauté de William Gray Mullen, et tutrice, &c.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 26,6[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix d'octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un terrain, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues du Bassin (ci-devant White) et Melpomène Franklin (ci-devant Benton) et Thalie, désigné par le No Cinq, d'après un plan du dit terrain et d'autres terrains, annexé à un acte devant B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 mars 1841. Le dit terrain ayant, mesure américaine, trente deux pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène, trente trois pieds sept pouces et trois lignes derrière, cent six pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur du côté de la ligne limitrophe au No Quatre, le dit terrain formé large des rues Franklin et Melpomène.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o Un autre terrain situé dans l'ilot susdit, désigné par le No Neuf, suivant plan dressé par A. S. Phelps, autrefois arpenteur et ingénieur, le 3 de février 1848 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville,—Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt six pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Franklin, quatre vingt six huit pieds dix pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue Melpomène, quatre vingt onze pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du côté de la rue Thalie et quarante six pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne de derrière, du côté de la rue du Bassin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

La propriété ci dessus premièrement décrite a été acquise par Isaac Collins le 22 de mars 1841, de B. F. French, suivant acte au rapport de H. B. Cenas, ci devant notaire public en cette ville; et l'autre propriété a été acquise par le dit Collins, de A. L. Dobleau, le 11 de mai 1847 suivant acte au rapport de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville.

Et le défendeur, en sa qualité de légataire universel de dit Collins, a été mis en possession de ses biens, suivant décret de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans rendu le 17 de novembre 1858, devant enregistré en la ville, au livre No 78 fo. 104.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Sept—9, 12, 26—oct 10

Succession de feu FRANÇOIS ARMANT, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 15,9[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de septembre 1865, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix d'Octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains contigus situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Gaiennie, Dix et Onze, Johnson, Palmyre et Jackson ou Garquet, suivant plan dressé par C A Hedin, architecte, daté du 21 novembre 1851, déposé en l'étude de Michel Gérard, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : le No Dix, vingt six pieds quatre lignes de face à la rue Jackson ou Garquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles—Et le No Onze, vingt six pieds quatre lignes de face à la rue Jackson ou Garquet, sur cent trente neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits deux terrains, consistant en une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant deux chambres sur façade, un cabinet, une cuisine en bois, couverte en bardeaux, et une citerne ou bois, couverte en bardeaux, ayant une cuisine, une cave, latrines, &c, jardin planté d'arbres fruitiers tels que figuiers, oranger &c. Maison portant le No 212, sur la rue Garquet.

Une maison basse en bois, couverte en bardeaux, ayant deux chambres sur façade, avec galerie à la rue, en bois, couverte en bardeaux, &c ; cuisine à un étage d'une seule pièce—Une construction basse en bois, couverte en bardeaux, cour d'une seule pièce ; un verte jardin planté d'arbres fruitiers tels que figuiers, &c. Maison portant le No 212, sur la rue Garquet.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Sept—16, 26—oct 3, 10